

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 16.10.2018

Numéro de version 2

Révision: 16.10.2018

*

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

· **1.1 Identificateur de produit**

· **Nom du produit** DOT 5

· **Code du produit:** 809

· **1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**

Pas d'autres informations importantes disponibles.

· **Emploi de la substance / de la préparation** Liquide de frein

· **1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**

· **Producteur/fournisseur :**

ARMORINE

BP 70115

56601 LANESTER Cedex

Tel. +33 (0) 2 97 76 13 87

Fax +33 (0) 2 97 76 13 69

www.armorine.com

contact@armorine.fr

·

· **1.4 Numéro d'appel**

Tel: +33(0) 45 42 59 59

*

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

· **2.1 Classification de la substance ou du mélange**

· **Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008**

Le produit n'est pas classifié selon le règlement CLP.

· **2.2 Éléments d'étiquetage**

· **Étiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008** néant

· **Pictogrammes de danger** néant

· **Mention d'avertissement** néant

· **Mentions de danger** néant

· **Conseils de prudence** Tenir hors de portée des enfants.

· **2.3 Autres dangers**

· **Résultats des évaluations PBT et vPvB**

· **PBT:** Non applicable.

· **vPvB:** Non applicable.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

· **3.2 Caractérisation chimique: Mélanges**

· **Description :**

Mélange des substances pour lesquels un marquage n'est pas obligatoire.

(suite page 2)

FR

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 16.10.2018

Numéro de version 2

Révision: 16.10.2018

Nom du produit DOT 5

(suite de la page 1)

Des produits anti-oxydation et anticorrosion ont été ajoutés.

- **Composants contribuant aux dangers:** néant
- **Indications complémentaires :**
Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

- **4.1 Description des premiers secours**
- **Indications générales :** Eloigner immédiatement les vêtements contaminés par le produit.
- **après inhalation :**
Amener les sujets à l'air frais et les garder au calme Si les troubles persistent, consulter un médecin.
- **après contact avec la peau :**
Se déshabiller immédiatement vêtement souillé et imprégné. Laver à l'eau et au savon.
En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin
- **après contact avec les yeux :**
Lavage avec de l'eau en écartant les paupières plusieurs minutes. Si les troubles persistent, consulter un médecin.
- **après ingestion :**
Rincer la bouche et boire ensuite abondamment d'eau. Envoyer immédiatement chercher un médecin.
- **4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés**
Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**
Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

- **5.1 Moyens d'extinction**
- **Moyens d'extinction:**
Poudre d'extinction, mousse ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants par de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.
- **Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité :** Jet d'eau à grand débit.
- **5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**
l'inhalation de vapeurs dues à la combustion peut entraîner des dommages sérieux pour la santé. Formation des mixtures combustibles des vapeurs avec de l'aire possible.
- **5.3 Conseils aux pompiers**
- **Équipement spécial de sécurité :** Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.
- **Autres indications**
Eloignez des produits stockés de la zone d'incendie, si possible.
Refroidir des récipients en danger avec jet d'eau atomiseur.

FR

(suite page 3)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 16.10.2018

Numéro de version 2

Révision: 16.10.2018

Nom du produit DOT 5

(suite de la page 2)

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- **6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence** Eviter tout contact avec les yeux, la peau et le vêtement.
Veiller à une aération suffisante
Sol particulièrement glissant du fait de la présence de produits répandus ou renversés
- **6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:**
Empêcher le liquide de se répandre en surface (par exemple, par endiguement ou par barrage anti - pollution)
Ne pas rejeter dans les canalisations, dans l'eau de ruissellement ni dans les nappes d'eau souterraines
- **6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:**
Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel).
Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.
- **6.4 Référence à d'autres rubriques**
Afin d'obtenir des informations sur une manipulation sûre, consulter le chapitre 7
Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8
Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

- **7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger** Eviter le dégagement d'aérosols.
Au travail, ne pas manger, ni boire, ni fumer.
Tenir les emballages hermétiquement fermés
Eviter tout contact avec les yeux et la peau.
- **Préventions des incendies et des explosions:**
Un produit brûlant développe des vapeurs combustibles
- **7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**
- **Stockage :**
- **Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage**
: Ne conserver que dans le fût d'origine.
- **Indications concernant le stockage commun :** Ne pas conserver avec les agents d'oxydation
- **Autres indications sur les conditions de stockage**
: Tenir les emballages hermétiquement fermés
Protéger contre l'humidité de l'air et contre l'eau
Conserver les emballages dans un lieu bien aéré
Stocker à sec
- **7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)** Liquide de frein

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 16.10.2018

Numéro de version 2

Révision: 16.10.2018

Nom du produit DOT 5

(suite de la page 3)

*

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail :

Le produit ne contient pas en quantité significative des substances présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail.

Indications complémentaires :

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

8.2 Contrôles de l'exposition

Équipement de protection individuelle:

Mesures générales de protection et d'hygiène : Au travail, ne pas manger, ni boire, ni fumer, ni priser Eviter tout contact prolongé et intensif avec la peau Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés. Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Protection respiratoire :

Non nécessaire si la pièce dispose d'une bonne ventilation.

Protection respiratoire uniquement en cas de formation d'aérosol ou de brouillard Filtre A/P2.

Protection des mains : Porter des gants de protection par exemple en caoutchouc nitrile.

Matériau des gants

Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être testée avant l'utilisation.

Caoutchouc chloroprène

Caoutchouc nitrile Gants

en PVC

Épaisseur du matériau recommandée: $\geq 0,4$ mm

Temps de pénétration du matériau des gants

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

Protection des yeux :



Lunettes de protection hermétiques.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Indications générales.

Aspect:

Forme : liquide

Couleur : violâtre

(suite page 5)

FR

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 16.10.2018

Numéro de version 2

Révision: 16.10.2018

Nom du produit DOT 5

(suite de la page 4)

· Odeur :	légère
· Seuil olfactif:	Non déterminé.
· valeur du pH:	Non déterminé.
· Modification d'état	
Point de fusion :	< -50 °C (SAE J 1703)
Point d'ébullition :	> 260 °C (SAE J 1703)
· Point d'éclair :	> 150 °C (IP 35)
· Inflammabilité (solide, gazeux) :	Non applicable.
· Température d'inflammation :	> 400 °C (ASTM D 286)
· Température de décomposition :	> 400 °C
· Auto-inflammation :	Le produit ne s'enflamme pas spontanément.
· Danger d'explosion :	Le produit n'est pas explosif.
· Limites d'explosion :	
inférieure :	Non déterminé.
· Pression de vapeur à 20 °C:	< 2 hPa
· Densité à 20 °C:	0,945 - 0,965 g/cm ³ (DIN 51757)
· Vitesse d'évaporation.	Non déterminé.
· Solubilité dans/miscibilité avec	
l'eau :	non ou peu miscible
· Coefficient de partage (n-octanol/eau) :	Non déterminé.
· Viscosité :	
dynamique :	Non déterminé.
cinématique à 20 °C:	35 - 50 mm ² /s (ASTM D 445)
· Teneur en solvants :	
solvants organiques	0,9 %
· 9.2 Autres informations	Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- **10.1 Réactivité** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.2 Stabilité chimique**
- **Décomposition thermique / conditions à éviter :**
Pas de décomposition en cas de stockage et de manipulation conformes.
- **10.3 Possibilité de réactions dangereuses** Aucune réaction dangereuse connue
- **10.4 Conditions à éviter**
Les liquides de frein ne devraient jamais être mélangés à d'autres substances.
- **10.5 Matières incompatibles:**
Eviter le contact avec des oxydants forts.

(suite page 6)

— FR —

Fiche de données de sécurité **selon 1907/2006/CE, Article 31**

Date d'impression : 16.10.2018

Numéro de version 2

Révision: 16.10.2018

Nom du produit DOT 5

(suite de la page 5)

acides et bases forts

Peut attaquer les peintures et revêtements, ainsi que certaines matières plastiques et caoutchoucs.

- **10.6 Produits de décomposition dangereux:**

Aucun, en cas d'utilisation conforme aux instructions d'utilisation et de stockage de la spécification du produit.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

- **11.1 Informations sur les effets toxicologiques**

- **Toxicité aiguë :**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- **Effet primaire d'irritation :**

- **de la peau :**

Un contact prolongé avec la peau peut provoquer des irritations de la peau et/ou des dermatites.

- **des yeux :** Petites gouttes peuvent causer une irritation temporaire des yeux.

- **Sensibilisation :**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- **Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)**

- **Mutagénicité sur les cellules germinales**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- **Cancérogénicité**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- **Toxicité pour la reproduction**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- **Danger par aspiration**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

- **12.1 Toxicité**

- **Toxicité aquatique :** Pas d'autres informations importantes disponibles.

- **12.2 Persistance et dégradabilité** Biodégradable.

- **Autres indications :** Aucune donnée relative à la préparation n'est disponible.

- **Comportement dans des compartiments de l'environnement :**

- **Composant :**

Un produit suinté peut mener à la formation d'un film à la surface de l'eau qui réduit l'échange d'oxygène et entraîne le mort des organismes.

- **12.3 Potentiel de bioaccumulation** Ne s'accumule pas dans les organismes.

- **12.4 Mobilité dans le sol** Pas d'autres informations importantes disponibles.

(suite page 7)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 16.10.2018

Numéro de version 2

Révision: 16.10.2018

Nom du produit DOT 5

(suite de la page 6)

- **Autres indications écologiques :**
 - **Indications générales :**
Ne pas laisser le produit, non dilué ou en grande quantité, pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.
 - **12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB**
 - **PBT:** Non applicable.
 - **vPvB:** Non applicable.
 - **12.6 Autres effets néfastes** Pas d'autres informations importantes disponibles.
-

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

- **13.1 Méthodes de traitement des déchets**
- **Recommandation :**
Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts. Le choix des codes issus de la nomenclature européenne des déchets listé ci-après est basé sur l'utilisation prévue du produit.

· Catalogue européen des déchets	
16 00 00	DÉCHETS NON DÉCRITS AILLEURS DANS LA LISTE
16 01 00	véhicules hors d'usage de différents moyens de transport (y compris machines tous terrains) et déchets provenant du démontage de véhicules hors d'usage et de l'entretien de véhicules (sauf chapitres 13, 14, et sections 16 06 et 16 08)
16 01 13*	liquides de freins

- **Emballages non nettoyés :**
 - **Recommandation :**
Evacuation conformément aux prescriptions légales.
L'emballage doit être évacué conformément à l'ordonnance sur les emballages.
Les emballages non contaminés peuvent faire l'objet d'un recyclage. Emballages purifiés doit être alimenter au cycle des matériaux recyclable.
 - **Produit de nettoyage recommandé :**
Eau, éventuellement avec addition de produits de nettoyage.
-

*

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

· 14.1 Numéro ONU	
· DOT, ADR, ADN, IMDG, IATA	néant
· 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU	
· DOT, ADR, ADN, IMDG, IATA	néant
· 14.3 Classe(s) de danger pour le transport	
· DOT, ADR, ADN, IMDG, IATA	
· Class	néant

(suite page 8)

—FR—

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 16.10.2018

Numéro de version 2

Révision: 16.10.2018

Nom du produit DOT 5

(suite de la page 7)

· 14.4 Groupe d'emballage	
· DOT, ADR, IMDG, IATA	néant
· 14.5 Dangers pour l'environnement:	
· Polluant marin :	Non
· 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Non applicable.
· 14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC	Non applicable.
· Indications complémentaires de transport :	Pas de produit dangereux d'après les dispositions ci - dessus
· "Règlement type" de l'ONU:	néant

*

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

- **15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**
- **Directive 2012/18/UE**
- **Substances dangereuses désignées - ANNEXE I** Aucun des composants n'est compris.
- **Prescriptions nationales :**
- **Classe de pollution des eaux :**
Classe de danger pour l'eau 1 (Classification propre): peu polluant
- **Substances extrêmement préoccupantes (SVHC) selon REACH, article 57** Aucun des composants n'est compris.
- **15.2 Évaluation de la sécurité chimique:**
Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

*

RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

- **Service établissant la fiche technique :**
Elaboration de la Fiche de données de sécurité:
- **Acronymes et abréviations:**
ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route
IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods
DOT: US Department of Transportation

(suite page 9)

— FR —

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 16.10.2018

Numéro de version 2

Révision: 16.10.2018

Nom du produit DOT 5

(suite de la page 8)

IATA: International Air Transport Association
GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals
EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances
ELINCS: European List of Notified Chemical Substances
CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)
PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic
SVHC: Substances of Very High Concern
vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative

· * **Données modifiées par rapport à la version précédente**

FR